



LES AMIS DE LA MONTAGNE

MAISON DES ASSOCIATIONS

33bis rue Gabriel Péri - 69210 L'ARBRESLE - ☎ : 06 37 07 60 43

Site: <http://les-ama.fr> - mail: contact@les-ama.fr



BULLETIN ADHESION 2024-2025

valable du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Je soussigné(e) :

1/ NOM : _____	○ Mr ou ○ Mme
Prénom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
Code postal : _____	Ville : _____
Téléphone fixe : _____	Portable : _____
e-mail : _____ @ _____	
2/ NOM : _____	○ Mr ou ○ Mme
Prénom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
Téléphone fixe : _____	Portable : _____
e-mail : _____ @ _____	

REGLEMENT (indiquer votre choix)

Montant

REGLEMENT (indiquer votre choix)	Montant
<input type="checkbox"/> Adhésion individuelle	20 €
<input type="checkbox"/> Adhésion individuelle + licence FFRandonnée IRA	45.85 €
<input type="checkbox"/> Adhésion couple	30 €
<input type="checkbox"/> Adhésion couple + licence FFRandonnée IRA pour 1 personne : Prénom /	50.85 €
<input type="checkbox"/> Adhésion couple + licence FFRandonnée FRA couple	81.70 €
<input type="checkbox"/> autres	
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> N°chèque / banque	MONTANT A PAYER

- Je note que la loi du n°84-610 du 16 juillet 1984 fait l'obligation aux associations d'une Fédération Sportive d'assurer leur Responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous membres randonneurs.
- Je prends note qu'une assurance par l'intermédiaire de la FFRandonnée m'a été proposée.
- Si je prends une licence IRA avec la FFRandonnée **je dois fournir une attestation médicale de -1 an**. Ma licence me sera fournie que lorsque je remettrais cette attestation au AMA. Sa durée de validité du certificat médical est de 3 saisons.
- Si je ne prends pas de licence avec la FFRandonnée, Je déclare être en bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la randonnée pédestre
- Je m'engage à m'équiper convenablement lors des sorties et respecter les directives du responsable / de l'organisateur.
- **A compléter obligatoirement**

- Dans le cadre du droit à l'image, les membres adhérents inscrits aux AMA autorisent les AMA à exploiter les photos prises lors des randonnées et des manifestations sur lesquelles ils peuvent apparaître :

Pour un usage interne (revue mensuelle...) Oui non et un usage externe (site internet, publicité...) Oui non
whatsapp Oui non

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

date :

Adhérent 1

Adhérent 2
